

**La commission de la formation et de la vie universitaire
du conseil académique de l'université Jean Moulin
en séance du 13 mai 2025**

Délibération n°CFVU_2025-05-02

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852- 2 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu les propositions formulées par la commission FSDIE initiatives réunie le 5 mai 2025,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives) constitue le levier financier privilégié pour le développement de l'engagement des étudiants au sein des associations. Il est alimenté par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Deux commissions FSDIE social (aide sociale) et initiatives (soutien financier des projets associatifs étudiants) étudient les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants.

Décide

d'attribuer des subventions aux associations au titre du FSIE initiatives selon les montants figurant en annexe.

Les décisions d'attributions de subventions aux associations seront présentées pour information en conseil d'administration du 27 mai 2025, dans le cadre de la délégation de compétence du CA au président de l'université.

La présente délibération a été adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	38
✓ Nombre de voix pour :	38
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 13 mai 2025

**La vice-présidente
chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire**



Nathalie KRIEF

ANNEXE

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 5 MAI 2025)

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
1	L3DD	Paniers bio, locaux et solidaires	Octobre à novembre 2025	3 573,00 €	1 774,00 €	1 900 €	Demande déposée dans le cadre de l'appel à projets développement durable. La commission tient compte de l'erreur de calcul faite dans le budget prévisionnel et arrondit la subvention proposée.	X
2	ADSP	Week-end de cohésion	Du 12 au 14 septembre 2025	12 457,00 €	6 000,00 €	6 000 €	La commission invite l'association à réduire le nombre d'affiches en papier (500 affiches prévues) afin de privilégier un affichage plus pertinent et plus respectueux de l'environnement.	
3	Lyon 3 Orchestra	Concert Handicap International à l'Île Ô	4 juin 2025	21 983,00 €	4 988,00 €	5 000 €		
4	Chœur de Lyon 3	Concert chorale	16 mai 2025	2 837,00 €	1 537,00 €	1 550 €		
5	Jean Moulin Post	20e édition du journal universitaire JMP20	Du 28 mai au 5 juin 2025	1 498,29 €	1 123,72 €	950 €	La commission suggère à l'association de décaler la distribution du journal à la rentrée plutôt qu'en juin afin de toucher davantage d'étudiants, de promouvoir l'association et de recruter de nouveaux rédacteurs. Par ailleurs, la commission demande à l'association de diversifier ses financements, par exemple en demandant une subvention Culture-Actions au Crous.	
6	Mouvement Queer Universitaire	Soirée étudiante inter-associative	12 juin 2025	3 300,00 €	1 490,00 €	1 000 €	La commission demande à l'association de diversifier ses financements, par exemple en demandant une subvention Culture-Actions au Crous.	
7	Echanges Toubab	ODDyssée Bleue	Du 27 mai au 10 juin 2025	5 365,00 €	4 615,00 €	- €	Malgré tout l'intérêt que présente ce projet, la commission ne souhaite pas l'accompagner financièrement. En effet, seules trois étudiantes de Lyon 3 sont concernées par ce projet et, proportionnellement, le FSDIE ne peut pas s'engager financièrement sur des montants aussi importants par étudiant. Ensuite, malgré l'impact qui est annoncé pour ce projet au Sénégal, celui-ci n'animerait pas vraiment la vie étudiante à Lyon 3. Par ailleurs, la commission invite l'association à mieux penser l'équilibre budgétaire du projet : il y a un manque de partenaires financiers et les recettes prévisionnelles ne concernent que les trois étudiantes de Lyon 3, tandis qu'une partie des dépenses concerne tout le groupe prenant part au projet. Enfin, le programme du séjour noté dans le dossier est incomplet : seules certaines journées sont détaillées. La commission invite l'association à prendre en compte l'ensemble de ces éléments si elle souhaite à nouveau déposer une demande de subvention ultérieurement.	X

8	Corpo Lyon 3	Bal du Droit	16 mai 2025	25 580,00 €	4 000,00 €	3 500 €	La commission regrette que l'association n'ait pas sollicité la Faculté de Droit pour obtenir une subvention, alors que le nom du projet reste pourtant bien le Bal du Droit. La demande sera à faire l'année prochaine si l'événement est reconduit. Par ailleurs, la commission regrette que l'association n'ait pas déposé sa demande de subvention FSDIE plus tôt dans l'année, d'autant plus qu'il s'agit d'un événement récurrent qui devrait donc être anticipé : la demande devra être mieux anticipée l'année prochaine si l'événement est reconduit.	
TOTAL				76 593,29 €	25 527,72 €	19 900 €		2

Pour information – dossier non recevable

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques
1	GAE LIS	Week-end de formation	Du 16 au 18 mai 2025	25 600,00 €	800,00 €		Dossier reçu hors-délai